DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L' ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

ECOLE DU CHAT LIBRE DE SAINTES

Numéro de dossier RNA : W174002379

Numéro SIREN/SIRET :

SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

31 RUE du Cormier

17100 Saintes

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

Vous souhaitez faire une déclaration de modification de la liste des personnes chargées de l'administration.

Date de la décision de l'organe délibérant : 12/10/2025

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 12/10/2025

Nom et qualité du déclarant : BEAUFRETON Président(e)

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

ECOLE DU CHAT LIBRE DE SAINTES

Numéro de dossier RNA : W174002379

Dirigeant 1

Fonction dans l'association : Président(e)

Civilité : Mme

Nom : BEAUFRETON
Prénom(s) : NADINE
Nationalité : Française
Profession : RETRAITEE

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :
Immeuble, bâtiment, résidence :
N° et nom de la voie :
Lieu-dit ou boîte postale :
Code Postal :
Commune / Localité :
Etat / Province :
Pays :

Dirigeant 2

Fonction dans l'association : Trésorier(ière)

Civilité : Mme

Nom : MAISONNEUVE
Prénom(s) : MARYLINE
Nationalité : Française
Profession : RETRAITEE

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :
Immeuble, bâtiment, résidence :
N° et nom de la voie :
Lieu-dit ou boîte postale :
Code Postal :
Commune / Localité :
Etat / Province :
Pays :

"La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les

articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association."